Urbains, ruraux en Ile-de-France : construire la coexistence

Jean-Paul HUCHON, 2001

Monsieur le Président, Cher Raymond Lacombe, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les représentants des organisations agricoles, des associations, des établissements publics et aussi les chercheurs qui nous aident à réfléchir. On vient d'avoir une réflexion de nature élevée et pas seulement parce que l'on parlait des montagnes mais aussi parce que c'était très intéressant. Je vais redescendre ou atterrir en Ile-de-France où le plus haut point doit friser les 200 à 300 mètres! En effet, les problèmes de relations entre les urbains et les ruraux sont une question d'actualité, une question forte qui est posée à notre région, dont on oublie souvent que plus de 50% de son espace est rural, qu'elle nourrit plusieurs milliers d'agriculteurs, qu'elle entraîne dans son sillage tous les acteurs de la filière, et qu'elle représente une part significative de notre Produit Intérieur Brut. Nous sommes aussi dans une région où l'urbanisation incontrôlée a mangé des espaces!

La Région, qui a en charge la conception de l'aménagement du territoire régional, a désormais un devoir, non pas d'assistance mais d'accompagnement à ce mouvement et, si possible, de redressement de ce mouvement.

J'en profiterai pour saluer le travail de Sol et Civilisation, toujours animé par Raymond Lacombe, en ayant une pensée pour Jean Dupuis qui nous a quitté et qui a, lui aussi, beaucoup contribué à la réflexion. Je suis très heureux de me retrouver devant vous, ayant été parmi les premiers parrains de Sol et Civilisation, et de poursuivre cette route avec vous.

Nous avons une expérience très riche et je pense relativement innovante en Ile-de-France sur les rapports entre urbanisation et ruralité. Depuis mars 1998, date à laquelle l'exécutif que je préside a pris ses fonctions, nous avons engagé un dialogue très cordial et très constructif avec les organisations agricoles de la région et cela nous a permis, je crois, de sortir des sentiers battus et d'inventer des solutions qui soient bien adaptées à la spécificité de notre région. Région, je vous le rappelle, de 11 millions d'habitants, aujourd'hui première région d'Europe sur le plan du poids économique et en même temps représentant à peu près 29% de notre Produit Intérieur Brut National. Région très riche dont on compare les chiffres de productions et de richesses à un pays comme la Hollande, comme la Belgique, et par conséquent une région bien à part et tout à fait particulière.

L'évolution de l'agriculture, et plus largement de la ruralité en lle-de-France, préfigure sans doute, à bien des égards, l'évolution de la plupart des régions urbaines d'Europe. Nous avons 80% d'espaces naturels ou agricoles de qualité et seulement 20% d'espaces urbanisés, un tissu agricole relativement performant, un marché de 11 millions de consommateurs, et notre région apparaît donc porteuse d'opportunités pour des exploitants modernes, capables d'adapter leurs pratiques. Cela sera indispensable aux réalités environnementales d'aujourd'hui, tout en en retirant une valeur ajoutée satisfaisante. C'est le cas de très nombreux agriculteurs qui ont su se former, diversifier leurs productions, établir des partenariats avec les collectivités, construire de nouvelles activités qui sont soutenues ou promues notamment par la Région. C'est surtout le cas des exploitants les moins menacés par l'urbanisation,

soit de par leur éloignement relatif des centres urbains, soit grâce à la protection offerte par les outils d'aménagement et de développement de notre région : les Parcs Naturels Régionaux, les quelques pays qui commencent à se bâtir, zones de préemption de l'Agence des Espaces Verts, l'AEV, dans les sites classés « espaces naturels sensibles ». Cela, c'est pour les agriculteurs qui, dans une certaine mesure, sont placés dans une situation qui leur permet de réussir. Mais pour les autres, et plus particulièrement tous ceux qui sont localisés aux franges de l'agglomération parisienne, pour tous ceux-là, la situation est plus incertaine. Autour des villes nouvelles, notamment dans les villages devenus brusquement des villes champignons grâce au tracé du RER en particulier ou à une bonne desserte routière à l'intérieur de « poches agricoles » englobées par l'urbanisation comme sur le plateau de Saclay ou la plaine de Pierrelaye, les agriculteurs découvrent une nouvelle réalité beaucoup plus difficile et une réalité qui peut leur échapper.

L'arrivée de familles qui cherchent du foncier pour construire un pavillon, la nécessité de réaliser de nouveaux équipements et de nouvelles routes, la demande urbaine ou des urbains d'une espèce de campagne idéale bannissant toutes nuisances environnementales ou d'origines agricoles, tout cela sont autant de causes de spéculation foncière et de crise de confiance dans la vocation agricole. Confrontés à ces changements radicaux, nombre d'agriculteurs de ces espaces dits périurbains ont très vite la tentation de vendre, d'abandonner le métier ou de ne pas transmettre leur exploitation. Et, parallèlement, les élus, les populations, les associations de ces communes ont fini, après des années de désintérêt, voire d'hostilité, par réaliser l'importance du maintien d'espaces naturels aux portes des villes. C'est devenu une exigence, une nécessité et ce n'était à l'époque qu'un vague désir, et non partagé. Mais, là encore, la solution la plus facile a presque toujours été retenue et cette solution qui consiste à enregistrer l'arrêt de l'activité, puis à transformer les espaces vacants en espaces verts collectifs, gérés par des acteurs publics, accessibles à tous et répondant à la demande de nature des citoyens. C'est l'idée qui avait d'ailleurs présidé au concept de ceinture verte qui a été mis en place par la région, et qui a permis à l'Ile-de-France bien entendu d'améliorer son patrimoine boisé public, en prélevant le foncier sur les zones à urbaniser mais aussi, et c'est plus ennuyeux pour nous ici, sur les espaces agricoles eux-mêmes.

Les chiffres de consommation de l'espace francilien sont à cet égard particulièrement éloquents, voire accablants. Si on prend la période de 1994 à 1999 qui recouvre à peu près le contrat de plan précédent, l'urbanisation a progressé en moyenne de 2 200 hectares par an en grande couronne, à partir d'espaces agricoles, naturels, boisés ou en friche ; et dans le même temps, les espaces boisés ont augmenté de 1300 hectares par an. Le solde est donc négatif pour l'activité agricole avec moins de 10 000 hectares et il est positif pour les forêts avec 7 000 hectares. Cela signifie l'émergence d'un mouvement de transformation d'espaces agricoles, non plus seulement comme on le critiquait avant en espaces de lotissements ou en zones d'activités, mais aussi en espaces verts. Et là, en quelque sorte, la guerre est ouverte. Face à la démotivation des agriculteurs locaux, à la surenchère des prix fonciers, aux difficultés de gestion des espaces agricoles, le réflexe des collectivités publiques a d'abord joué en faveur de la préservation des paysages, en choisissant, c'était la solution la plus simple et la plus immédiate sans doute, de boiser et de protéger les parcelles sauvées de l'urbanisation. C'était sans doute une première étape de prise de conscience indispensable pour l'équilibre de nos territoires. Mais, aujourd'hui, les choses sont plus complexes et heureusement le dialogue s'est engagé entre urbains et ruraux, entre agriculteurs et nouveaux arrivants, entre élus et associations. Il me semble qu'il est temps de passer à la deuxième étape de l'aménagement de nos territoires « périurbains » pour construire de nouvelles formes de solidarité entre les urbains et les ruraux.

En lle-de-France, nous avons voulu, peut-être est-ce lié au fait que moi-même j'ai longtemps œuvré dans ce secteur agricole que je continue a aimer profondément, encourager toutes les réflexions, toutes les initiatives qui allaient en ce sens, aussi bien en aidant par exemple les associations qui appliquent ce que l'on appelle « land art¹ », paysage rural, la cueillette sur site, jusqu'à la création d'intercommunalités ad'hoc ou des zones de préemption foncière réservées à l'agriculture, en passant bien sûr par les chartes de paysage ou de développement agricole. Forcer de dire, et on peut s'en féliciter, c'est que plusieurs de ces démarches commencent à produire des effets concrets assez remarquables, et le Conseil Régional est à leurs côtés pour financer, promouvoir et fédérer tous ces efforts. Je suis persuadé qu'il existe une vraie demande sociétale aujourd'hui vis-à-vis de la « campagne », non seulement de ses paysages, et pas des paysages vides mais aussi de ses activités ; c'est ainsi dans le Val-de-Marne, à dix kilomètres de Paris, sur ce que l'on appelle le plateau briard, la Région, le Conseil Général et l'Etat ont uni leurs efforts pour préserver l'activité horticole, pépiniériste et céréalière. Quelques exploitations vivent désormais correctement sur du foncier collectif et vendent directement aux consommateurs urbains. Nous nous sommes rendus sur place, nous avons vérifié que si la vie n'est pas toujours rose pour les exploitants, elle est aujourd'hui devenue convenable et vivable. Les associations et les élus locaux ont demandé que quelques unes de ces exploitations puissent être ouvertes au public, comme c'est déjà le cas pour les parcs de châteaux qui sont aidés par la Région. Cette notion de contrat d'ouverture au public, qui suppose évidemment une servitude de service public en échange de financements, est peut-être une des pistes à étudier, ce n'est pas la seule mais cela en est une.

Déjà, la mentalité des aménageurs commence à évoluer : j'en veux pour preuve la signature, l'année dernière, de conventions spécifiques à l'agriculture périurbaine qui ont été passées entre les trois opérateurs fonciers franciliens intéressés : l'AEV, notre Agence des Espaces Verts régionale, l'établissement public qui préempte, aménage et gère les propriétés forestières, naturelles et agricoles de la région, et c'est une agence qui est maintenant puissante et qui a des moyens pour fonctionner, la SAFER avec laquelle nous avons fini par conclure cette convention après de longues discussions, et l'AFTRP (l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne) qui a été créée par l'Etat pour réaliser notamment les villes nouvelles. Cela s'est traduit très concrètement par des opérations exemplaires comme dans la plaine de Montesson, où des échanges amiables de parcelles entre institutions ont permis aux maraîchers de la plaine de disposer enfin de baux en bonne et due forme, passés avec leur nouveau propriétaire qui est l'AEV, et de réaliser les forages et les investissements nécessaires à la pérennisation de leurs exploitations. Lorsque j'ai participé à la campagne régionale de 1998, je suis allé à Montesson et j'ai rencontré les exploitants sur le terrain. A l'époque nous avions peu d'espoir de conclure un accord permettant de maintenir l'exploitation agricole dans cette zone qui est terriblement menacée par l'urbanisation et par la mise en place de zones énormes de trafics commerciaux. Il n'en reste pas beaucoup en lle-de-France et la zone de Montesson est une des zones les plus attrayantes.

Un autre exemple, qui me tient particulièrement à cœur et sur lequel nous avons travaillé avec les services du Conseil Régional, qui sont représentés ici par leur directeur, Monsieur Leroux qui est devant moi, c'est celui de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt-Achères, où l'activité maraîchère depuis cent ans bénéficiait gratuitement de l'engrais des eaux usées locales, mais aussi des pollutions associées et particulièrement des métaux lourds, aujourd'hui diffusés dans le sol et gravement condamnés au plan de l'environnement. Les associations locales se sont à juste titre alarmées de cette situation et ont donc obtenu l'arrêt de la culture de produits de consommation humaine. On avait là plusieurs dizaines d'agriculteurs qui se trouvaient en situation de mort annoncée, de mort clinique annoncée ! Confrontés à cette situation, les pouvoirs publics,

_

¹ Exploitation transformée et redessinée vue du ciel

le préfet du port, qui a joué dans cette affaire un rôle moteur et tout à fait positif, la profession avec notamment la Chambre d'Agriculture, le Conseil Régional, tous les élus locaux se sont mobilisés pour engager un plan global : réinstaller les maraîchers sur d'autres terrains disponibles, aider ceux qui souhaitent rester sur place à se reconvertir en d'autres productions qui ne sont pas destinées à l'alimentation humaine : maïs, alimentation animale, pépinières. Ensuite, il fallait trouver rapidement une solution de traitement pour ces eaux usées, nous sommes en train de la construire en quelque sorte avec le syndicat d'assainissement de la région parisienne, et enfin il fallait réhabiliter ces terres par des techniques végétales de captage des métaux.

Tout ceci a été rendu possible grâce à des financements régionaux importants, qui portent au total sur une trentaine de millions de francs en regroupant tous les participants, mais bien entendu la région n'a pas été seule, elle a pu compter sur l'appui de la chambre d'agriculture, elle a pu compter sur le syndicat d'assainissement, même si cela n'a pas été absolument facile de l'en convaincre (c'est une grande technocrate, parfois difficile à bousculer mais nous y sommes parvenus), à l'agence de bassin qui a été très présente à nos côtés, à l'AEV, parce qu'il fallait réserver le foncier nécessaire, et elle a fait son devoir, à l'INRA, aux collectivités pour aménager les espaces de la plaine, et aux associations qui, voyant tout cela se dérouler, ont garanti par ailleurs aux consommateurs la transparence nécessaire de cette opération.

Ainsi, il me semble que les seules solutions viables pour maintenir une activité agricole, avec la croissance des espaces périurbains, sont celles qui font intervenir, au-delà du seul monde agricole qui ne peut pas rester isolé sur ce sujet, tous les acteurs de terrain.

On ne résoudra la crise de l'agriculture périurbaine qu'en s'intéressant aussi et globalement à la société périurbaine toute entière, et dans une certaine mesure ce que je dis, même si c'est sur un tout autre plan, n'est pas si éloigné de ce qu'a dit le conférencier qui parlait avant moi. Il faut s'intéresser à cette société périurbaine, aux difficultés des habitants, aux problèmes de sécurité et de vandalisme, aux conflits d'usage pour l'utilisation des routes, des champs et des forêts, aux problèmes posés aux riverains par les pollutions d'origine agricole ou aux agriculteurs par les déchets urbains... En tout état de cause, trois niveaux d'actions complémentaires sont indispensables, et je voudrais terminer par là, en faisant quelques propositions : d'une part des actions foncières qui visent à la sécurisation des exploitations, d'autre part la mise en œuvre de ce que l'on appelle, chez nous au Conseil Régional, la mise en œuvre de bonnes pratiques pour favoriser la pérennité de l'activité agricole, et enfin les actions d'animation et de gestion du territoire qui permettent à chacun de cohabiter en paix, dans l'intérêt général.

Je vais reprendre ces trois éléments avant de conclure. D'abord, **les actions foncières et d'aménagement**, constituent la base de beaucoup de projets que nous avons financés. Pour remembrer le foncier, pour reconstituer des identités gérables, et éviter le morcellement des parcelles cultivables, ensuite faire baisser le prix des transactions foncières et les prix de référence en faisant jouer les droits de préemption, comme sur le plateau de Saclay. Et, je peux vous dire que nous avons signé avec le ministre Gayssot, une convention sur des sommes extrêmement importantes, plus de 700 millions de francs par an, pendant trois ans, pour agir sur le foncier en Ile-de-France. Bien entendu, cela ne visera pas que les espaces agricoles, il faudra utiliser cet argent pour permettre que le logement, notamment le logement social pour les plus démunis, puisse se faire dans de bonnes conditions financières. Il faudra aussi utiliser cet argent pour les plantations industrielles dans les centres villes ou dans des périphéries de villes où le terrain est encore très cher.

- × On peut aussi, acheter en nue-propriété, l'usufruit restant à l'exploitant.
- × On peut sécuriser l'occupation du sol par des baux pérennes et écrits.
- × On peut réserver, à côté des exploitations agricoles, des espaces forestiers et naturels publics et entretenus, accessibles à tous, c'est le travail de l'AEV en particulier.
- × Permettre la création de jardins familiaux ou associatifs qui sont des espaces de transition entre les exploitations et l'habitat; l'expert de Conflans-Sainte-Honorine le fait chez lui, et je crois que beaucoup de maire auraient intérêt à faire de même !
- × Il faut évidemment organiser l'accueil des nomades sur des aires identifiées. Cela, c'est un problème de courage politique pur et simple. A Conflans-Sainte-Honorine, nous avons installé une des quatre seules aires de stationnement des nomades en Yvelines dont on attend toujours, je ne sais pas si on attendra éternellement, un schéma d'installation des populations nomades.

Il m'a fallu pas loin de 8 ans pour trouver un terrain et convaincre les riverains que cette installation était une bonne chose ; j'ai eu du mal, le choix du terrain a fait le tour de la ville, nous avions 35 000 d'habitants, il y avait quelques quartiers. Or, on a fini par trouver quelques terrains. Il m'a fallu passer des nuits et engager, organiser des compensations importantes, notamment aménagement de voiries, réfection de l'éclairage public, aménagement de l'espace vert, etc., pour convaincre les habitants. Aujourd'hui ça se passe très bien, ce n'est pas évident que cela se passe très bien avec les nomades. Or, la difficulté que nous avons c'est que cela se passe tellement bien qu'il y a beaucoup de nomades qui se sont donnés le mot et j'ai un peu de mal à réfréner cet accueil !

Il faut aussi réorganiser les chemins et voiries pour éviter le vandalisme, le vol de récoltes, car j'ai été frappé en rencontrant des agriculteurs sur place, notamment dans les Yvelines, par l'importance du vol. Vous savez, on parle en matière de commerce puisque j'ai travaillé à la direction du « Printemps », et de « La Redoute », chez Armand Thierry et à « Conforama », etc., pendant une partie de ma carrière ; c'est ce que l'on appelle « la démarque inconnue ».

La « démarque inconnue », c'est la partie qui s'évapore sans être payée ; elle est en magasin, quand tout va bien, de 1% et quand cela va un peu plus mal de 3%, c'est très cher quand on sait que les grands magasins font en gros une marge de moins de 1% pour les magasins généraux et de 3% à 4% pour les magasins spécialisés. Donc, vous voyez que pour les agriculteurs la question se pose de manière très lourde également. Ils me l'ont dit, et c'était de jeunes agriculteurs sérieux, performants qui m'ont expliqué que c'était un phénomène extrêmement grave. Il faut aussi permettre le passage des engins agricoles et il faut que les rurbains, comme on dit, l'acceptent.

- × Il faut aussi que la libre circulation des promeneurs sur les chemins puisse se faire.
- × Il faut bien évidemment élaborer des outils et documents d'urbanisme qui intègrent une carte des espaces agricoles, et intégrer les agriculteurs et les associations aux commissions d'urbanisme et d'aménagement. Cela aussi c'est une question de volonté politique, et je crois que c'est possible.
- × Enfin, il faut favoriser dans les Commissions Départementales d'Orientation Agricole, les fameuses CDOA, l'installation des jeunes, l'agrandissement des petites exploitations pour éviter la concentration du foncier. Ces actions sur le foncier c'est très important et il faut les mener toutes en même temps.

Le second volet de l'action qu'il faut mener, c'est ce que j'ai appelé les bonnes pratiques. Les bonnes pratiques sont indispensables si on veut créer une cohabitation harmonieuse avec la population urbaine. Il faut donc organiser la circulation des personnes et des véhicules.

- × Préserver les paysages en aidant à l'insertion du bâti.
- × Préserver les ressources et les milieux naturels, les nappes phréatiques, bords de rivières, fonds de vallées, lisières, en incitant aux pratiques durables, on voit bien ce que peut apporter, par exemple, l'interdiction de certains produits phytosanitaires comme l'Atrazine dont la nocivité est reconnue; privilégier la lutte intégrée contre les maladies phytosanitaires et les insectes nocifs, le piégeage des excédents d'azote par des légumineuses; j'ai appris beaucoup depuis que je m'occupe du secteur agricole; bien entendu les bandes enherbées mises dans les zones d'écoulement des eaux...
- × Il faut également mettre au point un règlement des nuisances sonores et olfactives. Cela n'est pas complètement négligeable si on veut organiser la cohabitation.
- × Il faut également organiser la gestion de l'eau potable et de l'irrigation.
- × Et il faut gérer l'épandage des boues pour diminuer les nuisances. Et cela dans notre secteur du Nord-Ouest de l'Ile-de-France, c'est un sujet brûlant!

A côté de ces bonnes pratiques agricoles, il faut mettre en œuvre des actions de gestion urbaine et organiser d'abord l'intégration spatiale, c'est-à-dire la diversité de l'habitat, pour éviter de créer des zonages ou des ghettos.

- × Limiter la taille des lotissements cela demande parfois un peu de courage au maire, créer de l'habitat social pavillonnaire et diffus, c'est un sujet dans lequel nous avons beaucoup travaillé dans toute cette zone du Nord-Ouest de l'Ile-de-France, aménager des espaces publics et familiaux.
- × Favoriser aussi les liens sociaux par le soutien au tissu associatif, la construction de liens d'activités entre générations ainsi qu'entre les quartiers anciens et nouveaux.
- × Organiser des circuits d'accueil des nouveaux arrivants.
- × Organiser des classes de découverte à la ferme, des stages d'été, améliorer la liaison entre le collège, le lycée et le monde rural, parrainer des jeunes, monter des projets collectifs en faveur de la nature.
- × Amener aussi des ruraux à visiter des écoles, des collèges, des maisons des associations pour inciter les jeunes à s'orienter vers des activités agricoles et naturelles.

On va sans doute solliciter Raymond Lacombe et ses amis pour qu'ils viennent expliquer cela dans nos institutions scolaires !

- × Il faut bien entendu renouveler le réservoir de jeunes à installer qui ne viendront peut-être, dans les temps qui viennent, que du milieu urbain, et il faut s'y habituer.
- × Il faut faire de la prévention de la délinquance, ce qui suppose renforcer les actions en direction de la jeunesse, trouver des lieux et des actions d'animation pour adolescents, lutter contre l'échec scolaire dans ces familles où les parents travaillent souvent loin de chez eux.

L'amélioration des services publics de proximité est aussi une nécessité, les petits transports locaux de proximité, les taxis collectifs, les épiceries de détail qui souvent sont le seul moyen de préserver une vie au village, les points services bancaires, les points de communication, les dispensaires pour les personnes âgées et les personnes isolées. Nous sommes intervenus de nombreuses fois dans les parcs naturels régionaux pour réaliser cela, et cela donne de bons résultats.

Il faut bien entendu aussi renforcer les mesures d'action sociale pour les arrivants en situation de précarité et essayer de créer une vraie solidarité. Ce sont ces principes d'équité, de transparence, et de concertation qui devraient permettre de sauvegarder les intérêts publics dans leur dimension environnementale et sociale. Et, au fond, tout cela nous le retrouvons à travers des projets exemplaires et c'est par cela que je voudrais terminer.

Quelques projets territoriaux à l'œuvre en lle-de-France, très concrets et qui développent ces principes :

Le premier qui me vient à l'esprit, c'est le département des Yvelines auquel je suis très attaché : la charte de développement agricole de Vernouillet, ville de 10.000 habitants et proche de Poissy, a été signée par la région, la ville, le département, les agriculteurs qui étaient présents lors de la signature et avec qui j'ai beaucoup discuté, l'AEV, la SAFER qui a donné récemment lieu à la création d'une association qu'on appelle l'ADAPAVE de Vernouillet, destinée à faire tache d'huile sur les communes environnantes. Et il y a beaucoup de communes environnantes qui peuvent se mettre dans cette boucle. 700000 francs, ce n'est pas rien, ont été attribués par le Conseil Régional à cette structure pour construire un programme de maîtrise des sols, une remise en culture des parcelles, aménager les chemins, implanter un point d'eau collectif, remettre en état les fossés, créer un point de vente et de promotion des produits agricoles, construire des actions de sensibilisation de la population.

Le deuxième exemple qui me vient à l'esprit, est l'association « les Champs de la ville » créée par des agriculteurs, des citoyens et des élus de la ville nouvelle de Melun Sénart, donc en pleine ville nouvelle, une des dernières villes nouvelles à se construire, qui construit aujourd'hui un vrai projet de territoire et qui fait reconnaître l'agriculture auprès de l'Établissement Public d'Aménagement, ce qui est un petit peu une nouveauté dans les villes nouvelles. 600000 francs là aussi ont été distribués par la région pour recenser et cartographier le foncier mobilisable, réaliser des actions d'animation auprès des habitants de la ville nouvelle, par exemple créer une baguette de pain local, organiser des cueillettes en libre service, faire venir des jeunes, construire une négociation sur la pérennisation des baux. D'autres projets émanent d'autres associations « Agriculteurs et paysans de la plaine de Versailles », « Terre et Cité » sur le plateau de Saclay où, là, la cohabitation est vraiment difficile, « Agriculteurs et citadins de la plaine de Cergy » en ville nouvelle de Cergy-Pontoise, 480000 francs ont été attribués à chacun de ces projets. Ils ont tous été initiés par la Société d'Agriculture et des Arts qui est présidée par Monsieur LAUREAU, dont je crois qu'il faut saluer ici la capacité d'initiative, l'implication et la mobilisation.

Nous soutenons toutes ces démarches à la fois différentes et semblables dans leurs objectifs, mais qui répondent à cette logique d'innovation, de concertation et de construction d'un projet, qui est celle que nous pratiquons à la tête de l'exécutif régional. En effet, nous nous sentons un devoir à l'égard de notre agriculture francilienne qui risque d'être oubliée au profit d'autres préoccupations beaucoup plus publiques : les banlieues moroses, le développement économique, la région capitale, des grandes manifestations sportives, etc. Il faut donc que nous nous battions tous les jours pour reconnaître que l'agriculture est une activité à part entière dans notre région, et que si nous la perdions notre région perdrait beaucoup de son identité.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'engager plus qu'un doublement des crédits affectés à l'agriculteur au contrat de plan 2000-2006, nous l'avons fait en plein accord avec la Chambre d'Agriculture et

nous avons tenu notre engagement, ce sont 220000 francs qui sont dépensés sur l'activité agricole et agroalimentaire dans notre région pour les années à venir, nonobstant bien entendu tous les dispositifs habituels que nous mettons en œuvre à la région pour favoriser l'installation des jeunes, pour favoriser des produits et puis nous avons essayé d'aller plus loin. En effet, nous avons essayé, dans le contrat de plan, d'instaurer une ambition un peu nouvelle : il n'y avait pas en lle-de-France de comité de promotion de produits agricoles et agroalimentaires. Nous étions peut-être la seule région à ne pas avoir cette institution, cette agence. Avec la Chambre d'Agriculture nous avons décidé de créer en commun, c'est-à-dire en deux membres fondateurs, un comité de promotion de produits agricoles et agroalimentaires franciliens qui devrait passer au Conseil Régional au mois de novembre en terme de création, et ensuite être doté d'un sujet non négligeable de plusieurs millions de francs et peut-être un peu plus à terme, de 10 à 12 millions de francs, et qui permettra d'opérer des actions de promotion pour tous les produits qui le méritent en lle-de-France.

Comme il y a beaucoup d'acteurs sur le terrain, beaucoup de comités professionnels, beaucoup de produits aussi à promouvoir, je pense que très vite on se rendra compte que c'est une structure très utile qui sera mise aux services des producteurs, des artisans, des commerçants, des industriels et des élus. Je crois que nous avons besoin, à travers cela, de valoriser et d'identifier l'image de notre région et, après tout, j'ai toujours constaté que c'était souvent à partir des produits agricoles et des produits naturels de la région que beaucoup de régions s'identifient. Je ne parlerai pas du vin de Bordeaux, des melons de Provence-Côte-d'Azur ou des fromages d'Auvergne, etc. Mais nous avons, nous aussi, notre mot à dire là-dedans, il y a des choses à faire, et je crois que nous avons l'avenir devant nous. Ce comité de promotion sera j'espère bientôt créé et nous permettra d'avoir un outil supplémentaire au service du développement agricole. Mais il faut faire tout en même temps, il faut gérer l'action foncière, développer les nouvelles pratiques agricoles et aider les urbains à comprendre mieux l'utilité indispensable de nos exploitants et de leurs activités.

C'est ainsi que nous essayons de construire, en précurseurs, une autre façon de vivre en Ile-de-France, et puisqu'il n'est pas possible de bâtir des villes à la campagne peut-être est-il intéressant de reconstruire la campagne à la ville.

Je vous remercie.